

Une quarantaine de partenaires lancent le projet de créer le Parc écologique de l'Archipel de Montréal

Montréal, le 1er octobre 2007- Pour la première fois, 42 organismes de la grande région montréalaise préoccupés par l'avenir des milieux naturels unissent leurs forces pour demander la protection des derniers milieux naturels du domaine bioclimatique de l'Érablière à caryer en une vaste zone de conservation. Le but de cette démarche collective est de créer un nouveau parc national, le *Parc Écologique de l'Archipel de Montréal*, pour préserver les derniers espaces naturels dans le sud-ouest du Québec. Les partenaires invitent aujourd'hui tous les paliers de gouvernement à appuyer le projet de parc afin d'assurer qu'un *minimum de 12%* de ce domaine écologique soit protégé à perpétuité. Les organismes demandent qu'une action politique soit rapidement entreprise pour protéger concrètement ce patrimoine naturel menacé de disparition, alors qu'il recèle la plus grande biodiversité au Québec.

De Mirabel à la frontière des États-Unis – De Sorel à la région du Suroît

Depuis des années, des citoyens et des organismes travaillent pour qu'un tel parc voit le jour. Les milieux naturels feront partie d'un nouveau concept unique visant à protéger et à mettre en valeur une mosaïque de forêts, de milieux humides, de corridors verts et d'îles reliés entre eux par les grands cours d'eau qui sillonnent le Québec méridional afin de créer le *Parc Écologique de l'Archipel de Montréal*. À ce jour, plus de 100 sites d'importance ont déjà été identifiés dans la zone de conservation ciblée qui se situe dans un rayon d'une cinquantaine de kilomètres à partir du centre de l'Île de Montréal.

La région métropolitaine québécoise accuse un grave retard

Montréal est classée bonne dernière parmi quatorze autres villes canadiennes pour la superficie d'espaces verts per capita, ce qui n'est pas étonnant quand on constate que seulement un peu plus de 3% du territoire naturel Montréalais est actuellement protégé, 0,73% du territoire de Laval et 3,69% pour la Montérégie. Quand aux régions du Suroît et Mirabel-Blainville, les pressions sur leur territoire sont énormes avec l'augmentation de plus de 30% de leur population au cours des cinq dernières années. En comparaison, Toronto possède déjà depuis 1954 un programme pour la protection du bassin versant de la région métropolitaine. Ainsi en 2005, l'Ontario s'est doté d'une immense ceinture verte (environ 720 000 hectares) dans la région. Quand à la Colombie-Britannique, il y a trente ans de cela, cinq millions d'hectares ont été mis de côté pour protéger les terres agricoles et les milieux naturels autour des centres urbains. La ceinture verte à l'intérieur et autour de Vancouver est reconnue comme un modèle de réussite à travers l'Amérique du Nord.

Le Québec et le Canada doivent honorer leurs engagements légaux face à la Convention sur la biodiversité

Les organismes partenaires et tous les citoyens qu'ils représentent s'inquiètent de voir disparaître rapidement les milieux naturels qui les entourent comme ils s'inquiètent des changements climatiques. Ils demandent donc que les gouvernements fédéral et provincial remplissent leurs engagements concernant la Convention sur la biodiversité des Nations Unies, signée en 1992, alors que monsieur Jean Charest occupait le poste de Ministre de l'environnement au gouvernement fédéral. Cette convention a été par ailleurs appuyée par l'Assemblée nationale du Québec. Ces engagements doivent conduire ultimement à mieux protéger la biodiversité sur l'ensemble du territoire. Les organismes partenaires sont convaincus que la création du *Parc Écologique de l'Archipel de Montréal* permettrait de remplir ces engagements.

Le regroupement de partenaires aujourd'hui formé invitent tous les organismes intéressés par ce projet à se joindre à eux pour le mener à bien. Ce lancement n'est évidemment que le début des démarches collectives visant la protection et la mise en valeur réelle des milieux naturels de la région.

-30-

Pour information :

Tommy Montpetit (450) 670-7835

David Fletcher (514) 683-7864 ou (514) 502-5341 (cellulaire)